



EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Hervé WENTZINGER
Christophe SPRAUEL
Christian BERTHOLD
Annabel CORDELLIER
Marina COSTANTINO
Xavier COURTEAUX
Olivier DEL ROSSO
Eric ESTREICH-BOUSSER
Arnaud GUTHERTZ
Sébastien GUY
Daniel KAISER
Frédéric LINDENMANN
Olivier LOBSTEIN

Céline LEININGER
Francis WASSMER
Stéphane LOGEL
Muriel MULLER
Christophe NITSCHÉ
Renaud PFLIEGER
Marion RUHLMANN
Julien SCHAEGIS
Mélodie SCHERER
Patrice SOUDRE
Franck-Olivier THEOBALD
Frédéric WAGNER
Lucille YVARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

ASSOCIATION DU VERGER EXPERIMENTAL D'ALSACE « VEREXAL »

ZI NORD
4 Rue Adolphe Molher
67120 OBERNAI

* * *

FIBA SAS - SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM
ADRESSE POSTALE : CS 60001 - 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 18 59 59 - Fax 03 88 18 83 81 - E-MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr
RCS Strasbourg 698 501 442 00090

présente à l'assemblée générale du 22 mai 2024

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N°TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar

BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A

Strasbourg, Haguenau, Molsheim, Sarre-Union, Saverny, Val de Moder, Wissembourg, Lutzelhouse, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Altkirch, Forbach, Creutzwald, Metz, Sarreguemines, Paris
www.groupe-fiba.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31.12.2023

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DU VERGER EXPERIMENTAL D'ALSACE « VEREXAL »,

Opinion

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DU VERGER EXPERIMENTAL D'ALSACE « VEREXAL » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 21 mai 2024

Le commissaire aux comptes

FIBA SAS

Sébastien GUY

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

BILAN ACTIF

A348025 - ASSOC ASSOCIATION VÉREXAL

Edition PROVISoire Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 154,52	2 154,52		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 706,10	9 197,83	4 508,27	5 032,32
Constructions	427 124,69	228 647,06	198 477,63	208 315,10
Installations tech., matériel et outillages industriels	455 220,87	386 503,75	68 717,12	87 682,23
Autres immobilisations corporelles	339 366,55	255 634,37	83 732,18	64 899,80
Immobilisations corporelles en cours	31 717,14		31 717,14	2 844,75
Avances et acomptes				633,64
Immobilisations financières (2)				
Participations	401,73		401,73	401,73
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 263,00		1 263,00	1 239,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	1 270 954,60	882 137,53	388 817,07	371 048,57
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	19 767,48		19 767,48	24 648,77
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	54 288,22		54 288,22	32 886,85
Marchandises	4 841,44	1 698,75	3 142,69	3 125,96
Avances et acomptes versés sur commandes	482,40		482,40	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	36 909,96		36 909,96	41 890,05
Autres créances (3)	235 916,65		235 916,65	200 194,31
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	74 864,09		74 864,09	65 679,67
Charges constatées d'avance (3)				4 111,47
TOTAL (II)	427 070,24	1 698,75	425 371,49	372 537,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	1 698 024,84	883 836,28	814 188,56	743 585,65
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF**A348025 - ASSOC ASSOCIATION VÉREXAL****Edition PROVISOIRE Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	952,81	952,81
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	259 337,47	245 488,33
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 287,11	13 849,14
SITUATION NETTE	261 577,39	260 290,28
Subventions d'investissement	119 958,37	64 018,56
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	381 535,76	324 308,84
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 671,23	48 788,34
TOTAL (II)	50 671,23	48 788,34
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	198 885,01	219 674,73
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	70,36	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	107 704,83	65 151,27
Dettes fiscales et sociales	60 986,64	70 779,37
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	625,70	10 495,00
Autres dettes	13 709,03	4 388,10
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	381 981,57	370 488,47
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	814 188,56	743 585,65
(1) Dont à plus d'un an	122 305,23	
(1) Dont à moins d'un an	259 605,98	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

A348025 - ASSOC ASSOCIATION VÉREXAL

Edition PROVISoire Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23			Exercice N-1 01/01/22 au 31/12/22
	Achats	Var. Stocks	Total	
Charges d'exploitation (I)				
Achats de marchandises	127 103,06	-702,23	126 400,83	130 837,92
Achats de matières premières et autres approvisionnements	21 885,44	4 881,29	26 766,73	28 526,05
Autres achats et charges externes *			117 061,44	93 219,75
Impôts, taxes et versements assimilés			3 587,42	3 690,63
Salaires et traitements			251 239,51	264 445,25
Charges sociales			61 736,03	73 953,39
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			53 549,82	39 545,69
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			685,50	
Dotations aux provisions			1 882,89	1 382,86
Autres charges			599,89	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			643 510,06	635 601,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)				86,78
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)			5 126,88	2 500,62
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			5 126,88	2 500,62
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			0,11	0,25
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			0,11	0,25
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôt sur les bénéfices (VI)			301,00	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			648 938,05	638 189,19
BÉNÉFICE (3)			1 287,11	13 849,14
TOTAL GÉNÉRAL			650 225,16	652 038,33
* Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			15 777,08	10 615,21

COMPTE DE RÉSULTAT

A348025 - ASSOC ASSOCIATION VÉREXAL

Edition PROVISoire

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/01/23 au 31/12/23	Exercice N-1 01/01/22 au 31/12/22
Produits d'exploitation (I)		
Ventes de marchandises	174 992,39	175 571,27
Production vendue (biens et services)	169 412,04	214 870,35
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	344 404,43	390 441,62
Production stockée	21 401,37	-19 933,51
Production immobilisée	20 536,62	17 977,14
Subventions d'exploitation	201 929,82	235 504,14
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges	29 201,11	2 703,75
Autres produits	15 668,58	14 436,93
Sous-total B	288 737,50	250 688,45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	633 141,93	641 130,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	230,52	
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	24,99	16,05
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 050,53	276,75
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 075,52	292,80
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1,66
Sur opérations en capital	15 777,19	10 613,80
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	15 777,19	10 615,46
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	650 225,16	652 038,33
PERTE (3)		
TOTAL GÉNÉRAL	650 225,16	652 038,33
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont produits concernant les entités liées</i>		
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de</i>		

ASSOCIATION VEREXAL
4 rue Adolphe Mohler
ZI NORD
67210 OBERNAI

ANNEXE

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 814 188.56 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 1 287.11 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 16 mai 2024.

ASSOCIATION VEREXAL OBERNAI

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES
	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023		
1	Règles et méthodes comptables	1	
	<u>Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultats</u>		
2	Capital social		N
3	Parts bénéficiaires		N
4	Ecart de réévaluation		N
5	Etats des provisions	2	N
6	Etats de l'actif immobilisé	3	
7	Etats des amortissements	4	
8	Etats des immo. Incorporelles		N
9	Etats des immo. Financières	5	
10	Stocks et en-cours		N
11	Différence d'évaluation sur éléments fongibles		N
12	Etats des échéances des créances et des dettes	6	
13	Avances aux dirigeants		N
14	Obligations convertibles ou échangeables		N
15	Valeurs mobilières de placement		N
16	Différence d'évaluation sur titres de placement		N
17	Disponibilités	7	
18	Comptes de régularisation		N
19	Primes de remboursement des obligations		N
20	Ecart de conversion (actif/passif)		N
21	Eléments concernant plusieurs postes du bilan	8	
22	Ventilation du chiffre d'affaires		N
23	Rémunération des dirigeants		N
24	Ventilation de l'effectif moyen		N
25	Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		N
26	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		N
27	Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		N
	<u>Engagements financiers et autres informations</u>		
28	Dettes garanties par des sûretés réelles		N
29	Montant des engagements financiers hors crédit-bail		N
30	Information en matière de C-B		N
31	Engagements en matière de pensions et retraites	9	
32	Amortissements et allègements de charges fiscales futures		N
33	Identité de la société consolidante		N
34	Liste des filiales et participations		N
35	Faits caractéristiques de l'exercice	10	
36	Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture	11	

ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAL

1) Règles et méthodes comptables

1-1 Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'ensemble des activités sont soumises aux impôts commerciaux.

1-2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'acquisition HT des biens.

Les amortissements ont été calculés sur la base d'une durée d'utilisation normale des biens, à savoir :

- Logiciels : 1 an
- Constructions : 20 ans
- Installations techniques : 7 ans
- Matériels et outillages industriels : entre 3 et 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans et 20 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Plantations : 5 ans
- Emballages récupérables : 5 ans

Stocks

Les stocks ont été évalués à leur coût d'achat ou coût de production.

La provision pour dépréciation des stocks est évaluée sur la base d'une perte prévisionnelle de 5 % des pommes stockées en chambre froide.

Subventions

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

1-3 Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAI

2) Etat des provisions : voir annexe 2033-D-SD ci-après

3) Etat de l'actif immobilisé : voir annexe 2033-C-SD ci-après

4) Etat des amortissements : voir annexe 2033-C-SD ci-après

5) Immobilisations financières

Participations Jucoop	45,73 €
Parts sociales C.R.C.A.	1 263,00 €
Participations C.A.C.	56,00 €
Participations GIE POM EST	300,00 €
	<u>1 664,73 €</u>

6) Etats des échéances des créances et des dettes : voir annexe 2057 ci-après

7) Disponibilités

Compte courant CRCA	16 993.61 €
Livret A CRCA	57 043.79 €
Livret épargne CRCA	188.90 €
Caisse en euros	<u>637.79 €</u>
TOTAL	74 864.09 €

8) Eléments concernant divers postes du bilan :Charges à payer :

- <u>Personnel charges à payer</u>		28 883.83 €
S/rémunérations	0.00 €	
S/congés non pris	26 560.83 €	
S/charges à payer	2 323.00 €	

- <u>Organismes sociaux, charges à payer</u>		32 831.84 €
Charges sociales à payer s/CP	7 391.88 €	
Charges sociales MSA	20 502.79 €	
Charges sociales CAAA	0.00 €	
Mutualia	1 221.01 €	
CPCEA	3 716.16 €	
- <u>Etat charges à payer</u>		5 516.85 €
PAS - Prélèvement à la source	617.66 €	
Impôt sur les sociétés	301.00 €	
TVA collectée	612.19 €	
TVA à décaisser	3 986.00 €	
- <u>Autres dettes</u>		13 709.03 €
Fermages 2023	2 979.15 €	
Frais déplacement administrateur	760.50 €	
Calamités gel à rembourser	9 969.38 €	
- <u>Fournisseurs factures non parvenues</u>		5 760,00 €
AGC – provision honoraires révision	3 360,00 €	
FIBA – provision frais CAC	2 400,00 €	

Produits à recevoir :

- <u>Autres créances :</u>		242 162.53 €
TVA déductible	1 201.25 €	
TVA s//FNP	960,00 €	
Subventions à recevoir	231 453.51 €	
Opérations faites en commun	1 678.54 €	
MSA indemnités journalières	6 869.23 €	

9) Rémunération des dirigeants :

Rémunérations allouées aux dirigeants :

Le Président et les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rétribution pour leurs fonctions qui leurs sont confiées. Les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeant ne sont pas communiqués.

Compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

10) Engagements en matière de pension et retraite :

Valorisation de l'indemnité de fin de carrière selon la méthode rétrospective prorata temporis.

Convention collective : Convention de la Chambre d'Agriculture

Age conventionnel de départ : 62 ans

Montant de l'indemnité de fin de carrière au 31/12/2023 :

- IFC bruts	24 306.68 €
- Charges patronales	<u>6 764.55 €</u>
	31 071.23 €

11) Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires achats/revente en magasin par rapport à l'exercice précédent est stable, il représente 175 000 €.

Quant au chiffre d'affaires de la vente des fruits produits par le verger il est en baisse par rapport à l'exercice précédent de 25 000 €, en effet, il dépendant des conditions climatiques. Les subventions d'exploitation sont en baisse, car en 2022, l'Association avait reçu une indemnité calamités gel.

L'exercice se solde par un excédent grâce à la main d'œuvre immobilisée pour les projets en cours.

La continuité de l'exploitation de l'association n'est pas remise en cause.

12) Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice pouvant influencer de façon significative sur la situation financière, l'activité, les résultats de l'association.

Néanmoins, l'équilibre reste précaire en raison des nombreux paramètres entrant en ligne de compte et dont l'Association n'a pas la maîtrise (météo, subventions des collectivités publiques, comportement des consommateurs...)



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

N° 10958*22

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	4 127	412		414		416	4 127			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	8 466	422	5 241	424		426	13 706			
	Constructions	430	214 017	432	210 727	434		436	424 744			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	477 408	442	183 633	444	204 380	446	456 661			
	Installations générales agencements divers	450	31 631	452	3 804	454		456	35 435			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	397 608	472	21 647	474	95 730	476	326 369			
	Immobilisations financières	480	1 626	482	15	484		486	1 641			
TOTAL		490	1 134 882	492	425 067	494	300 111	496	1 262 683			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500	3 588	502	539	504		506	4 127			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	8 466	512	208	514		516	8 674			
	Constructions	520	210 893	522	5 536	524		526	216 429			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	390 088	532	21 447	534	42 556	536	368 979			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 972	542	3 032	544		546	8 004			
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	306 919	562	8 783	564	30 281	566	285 421			
TOTAL		570	924 925	572	39 546	574	72 836	576	891 634			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	PETITE CH. FROIDE	SYSTÈME ALARME	RÉFRACTOMETRE NUM	ÉTUVE	PIED COULISSE NUM							
	BASCULE	DÉBROUSSAILLEUSE	SÉCATEUR ÉLECTRIQ	PIED COULISSE NUM	CHARIOTS PORTE-PA							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	7 115	7 115										
2	2 837	2 837										
3	1 070	1 070										
4	2 921	2 921										
5	588	588										
6	899	899										
7	305	305										
8	991	991										
9	1 098	1 098										
10	3 266	3 266										
Total	578	72 836	580	72 836	582	584	586	588	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

EXTENSION 1

Designation de l'entreprise : ASSOCIATION VEREXAL					et date de clôture de l'exercice 31122022		
N° SIRET : 40255408300012							
III PLUS-VALUE, MOINS-VALUES							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					Court terme	Long terme	
						19 %	15% ou 12,8%
BALANCE, PIPETTE	803	803					
DUROFEL	2 604	2 604					
SÉCATEURS ÉLECTR.	2 755	2 755					
BALANCE	2 343	2 343					
ROGNEUSE	730	730					
SÉCATEURS	201	201					
MATÉRIEL DE LABO	2 360	2 360					
DYNAMOMÈTRE	264	264					
DARWIN ÉCLAIR.MEC	4 889	4 889					
SÉCAT.TRONÇ.COMPR	1 003	1 003					
POSTERS	335	335					
PHOTOCOPIEUR	1 197	1 197					
VIDÉOPROJECTEUR	2 525	2 525					
ORDINATEUR DELL	1 464	1 464					
ORDINATEUR IMD	821	821					
PALISSAGE	2 983	2 983					
PLANTS	2 583	2 583					
PALISSAGE	1 469	1 469					
PLANTS	1 956	1 956					
RAIDISSEUR	79	79					
PLANTS	2 217	2 217					
BAMBOUS	223	223					
PLANTS	1 142	1 142					
BAMBOUS	271	271					
GRILLAGE QUETSCHÉ	408	408					
GRILLAGE QUETSCHÉ	163	163					
HAIES FAUNISTIQUE	382	382					
PETITS FRUITS	202	202					
PLANTS FRAMBOISE	591	591					
PLANTS 04-CER-GRO	1 989	1 989					
PALISSAGE BAMBOUS	1 033	1 033					
POMMIERS RED	6 166	6 166					
FRAMBOISIERS	82	82					
TONDEUSE	561	561					



N° 10959*22

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

 Formulaire obligatoire (article 302 Sephis A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION VÉREXAL Néant
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	47 405	622	1 383	624		626	48 788
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	3 717	642		644	2 704	646	1 013
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	51 122	682	1 383	684	2 704	686	49 802

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	16 698
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	15 232
Déficits reportables		984	1 466
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	1 466

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	30 659
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	22 419
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan(2023)

ASSOCIATION VEREXAL OBERNAI

31/12/2023

6) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Liquidité de l'actif		Montant brut	Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
	Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an				Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :							
Créances rattachées à des participations							
Prêts (1)	402	402	402	Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0
Autres	0	0	0	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0
	1 263	1 263	1 263	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
				- à 2 ans au maximum à l'origine	56 122	56 122	0
				- à plus de 2 ans à l'origine	142 741	20 436	46 279
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	36 910	0	36 910	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	107 775	107 775	0
Autres	235 917	0	235 917	Dettes fiscales et sociales	60 987	60 987	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	626	626	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	Autres dettes (3)	13 709	13 709	0
				Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAL	274 492	1 665	272 827	TOTAL	381 960	259 655	46 279
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 713		
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours